

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 6 – Janvier - Mars 2003

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2003 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

“ENSEMBLE POUR LA VERITE ET LA JUSTICE ”

A l'initiative de l'association Somoud (l'association des familles de disparus enlevés par les groupes armés) et en partenariat avec SOS Disparus, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) et le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), devait se tenir à Alger les 17 et 18 janvier 2003 une conférence internationale sur les disparitions forcées que nous avons appelée “ Ensemble pour la vérité et la justice ”. Dès octobre 2002, l'association Somoud avait obtenu les fonds nécessaires et nous avait sollicités.

Nassera Dutour avait donc effectué plusieurs allers et retours pour participer à la préparation de cette conférence internationale.

Des conférenciers, experts sur les instruments juridiques nationaux et internationaux, sur les mécanismes de l'ONU et sur la Cour pénale internationale devaient venir former nos militants et nous faire bénéficier de leur savoir. Cette conférence devait aussi réunir des représentants d'associations de familles de disparu(e)s du Liban, du Maroc, d'Argentine et du Chili qui devaient apporter leurs témoignages sur les disparitions forcées dans leurs pays respectifs, leur lutte et les résultats obtenus.

Mais au dernier moment, nous avons appris que les autorités algériennes refusaient de délivrer les visas, indispensables à la venue des invités étrangers. Face à cet obstacle de dernière minute, il a été décidé de maintenir la conférence, réduite par la force des choses au problème de la disparition forcée en Algérie uniquement. La conférence fut donc nationale et n'a pas eu l'impact escompté.

Une centaine de personnes environ y ont participé. Parmi elles, on relevait la présence d'un représentant de Taleb Ibrahim, celle de représentants du parti El Islah et du FFS. Le matin du 18 a été consacré à l'histoire du mouvement des familles de disparu(e)s. Maître Ali Yahia Abdenour a ouvert la séance en présentant la disparition forcée comme une

arme de guerre destinée à terroriser la population. Madame Safia Fahassi a parlé du mouvement des mères en Algérie et Nassera Dutour de l'évolution du dossier des disparu(e)s aux niveaux national et international et de son traitement par les autorités algériennes.

A cette occasion, nous avons rappelé notre opposition à la volonté de l'État algérien d'indemniser les familles sans faire la vérité et la justice. Rappelons que celui-ci voulait indemniser les familles et clore le dossier avant la fin de l'année 2002.

L'après-midi a été dédié aux aspects juridique et psychologique des disparitions. Cette réunion s'est terminée par une conférence de presse à laquelle assistaient 48 journalistes et a suscité un écho médiatique important.

CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES DISPARITIONS FORCEES ?

En 1998, un projet de convention internationale sur les disparitions forcées est adopté par la Sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU et transmis à la commission des droits de l'Homme pour adoption. Ce projet de convention a fait l'objet de débats de 1999 à 2002. En 2002 la commission a décidé la création d'un groupe de travail normatif pour rédiger un texte juridiquement contraignant sur les disparitions forcées.

La première session s'est tenue à Genève du 6 au 21 janvier 2003 et a regroupé de nombreux représentants des États et des ONG. Nassera Dutour participait au nom de la Coalition euro-méditerranéenne. Dès l'ouverture des travaux les débats portèrent immédiatement sur le mécanisme d'application et le statut du document : convention internationale ou protocole additionnel au Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) ? Certains États comme la Suisse, les États-Unis ou la Turquie ont dit leur préférence pour l'adoption d'un protocole additionnel au Pacte international sur les droits civils et politiques, plutôt que pour une convention autonome.

En effet, une convention supposerait la mise en oeuvre d'un comité assisté d'un secrétariat, or ces États prétendent que les Nations unies n'ont plus les moyens financiers d'assumer une nouvelle structure. La convention supposerait également l'intégration du crime de disparition forcée dans le droit interne de chaque pays.

D'autres États ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les disparitions forcées imputables à des groupes non-étatiques : l'Algérie a axé son intervention sur ce point. La prochaine session du groupe de travail normatif pour la rédaction d'un texte contraignant aura lieu du 1^{er} au 5 septembre 2003 et la dernière en janvier 2004.

SITE INTERNET SUR LES DISPARITIONS FORCÉES A L'ACADEMIE DE LILLE

Le 13 janvier 2003 Nassera Dutour s'est rendue au lycée Voltaire de Wingles (59) à l'invitation de la section de la Ligue des droits de l'Homme de la commune. Elle y a fait trois conférences sur les disparitions forcées en Algérie auprès des élèves, ainsi qu'une conférence publique à laquelle assistait notamment le conseil municipal.

Les élèves ont présenté leurs travaux de recherche et d'analyse sur les disparitions forcées (Algérie, Argentine, Chili, etc.). Avec l'aide de leurs professeurs, ils y ont même consacré un site Internet hébergé sur le serveur de l'académie de Lille et ont l'intention de le tenir à jour. Les lycéens ont remarquablement travaillé et Nassera a été surprise de constater leur connaissance très subtile de la situation algérienne.

“ FORUM DU MAGHREB POUR L'ACTION POLITIQUE ET DEMOCRATIQUE ”

Du 2 au 9 février 2003, le collectif des familles de disparus a été convié à Marrakech par le *National democratic institute* (NDI) pour participer à un séminaire de formation. Ce séminaire réunissait des associations, des partis politiques et des journalistes d'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie.

Pour l'Algérie, les associations représentées étaient le CFDA, Somoud, l'Association

nationale des familles de disparus (ANFD), la LADDH, et les partis politiques : FFS, FLN, Hamas, Islah, RND. Nassera Dutour a tenu une conférence sur le thème du rapprochement des partis politiques et de la société civile au Maghreb.

Émus par son discours, les représentants des partis algériens, sollicités pour donner leur avis sur le problème, se sont unanimement prononcés pour soutenir les familles de disparu(e)s et tout mettre en oeuvre pour faire apparaître la vérité sur le dossier. Ils se sont engagés à œuvrer à ce que leurs partis respectifs prennent en charge ce dossier. Notre association s'est félicitée de leur décision et compte beaucoup sur leur action pour nous aider à faire entendre notre cause auprès des autorités algériennes.

MEMORANDUM SUR LES DISPARU(E)S FORCE(E)S EN ALGERIE REMIS AU CONSEILLER DE M. CHIRAC

Le 24 février 2003, une délégation du CFDA a rencontré M. Parent (conseiller technique du Président de la République française) en vue du voyage officiel de M. Chirac en Algérie du 2 au 4 mars 2003, et lui a remis un mémorandum sur le dossier des disparitions forcées en Algérie.

Ce mémorandum explique la situation actuelle et propose des solutions à mettre en oeuvre par le gouvernement français.

En effet, la France poursuit depuis des années l'initiative d'une résolution sur les disparitions forcées à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU et soutient le processus d'élaboration d'une convention internationale sur les disparitions forcées et peut jouer un rôle éminent auprès des autorités algériennes.

L'argument d'ingérence ne manquera pas d'être soulevé ; à cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les familles des disparu(e)s ont formulé dans leur mémorandum du 4 septembre 2002 plusieurs propositions de règlement national de cette tragédie.

Comme le montrent de nombreux précédents, il ne saurait y avoir de réconciliation nationale véritable sans un règlement définitif de ce

dossier. Il revient aux plus hautes autorités algériennes de reconnaître solennellement l'ampleur du phénomène des disparitions, la responsabilité des services de sécurité et de donner suite à l'exigence de vérité et de justice exprimée par les familles.

LA VISITE DU PRESIDENT CHIRAC EN ALGERIE.

Pendant les trois jours de visite du président français en Algérie, les femmes et mères de disparu(e)s n'ont cessé de chercher à croiser le chemin de celui qui représente le pays des droits de l'Homme. SOS Disparus et le CFDA ont donc organisé une série de manifestations à l'occasion de la visite du président français en Algérie. Désespérément.

La veille de l'arrivée du président français, SOS Disparus et le Collectif (CFDA) avaient organisé une conférence de presse au siège de SOS Disparus. Cette conférence de presse (20 journalistes pour interpellier le président Chirac) a connu un grand écho médiatique.

Le jour de l'arrivée de M. Chirac, les femmes et mères de disparu(e)s se sont réunies sur le passage du convoi du Président de la République française.

Les autorités algériennes ont réagi en arrêtant 15 femmes et les ont gardé au commissariat jusqu'à la fin des cérémonies officielles. Face à cette injustice, les mères ont décidé symboliquement de mener une grève de la faim pendant la durée de la visite de M. Chirac sur le territoire algérien. Elles ont aussi publié un communiqué de presse invitant en ces termes le Président de la République française à leur rendre visite : " Le président Bouteflika vous a remis les clés de la ville, nous voulons vous remettre les clés de nos cœurs. "

L'association RAJ est venu nous rendre visite pendant la grève, ainsi que le président de la LADDH Ali Yahia Abdenour. Nous avons également reçu le soutien de nombreuses associations européennes.

Le lendemain, à l'occasion de la visite du président Chirac au cimetière français de Bologhine, nous avons organisé une manifestation sur le passage du convoi. 150

personnes ont brandi les foulards de l'association. Cette manifestation s'est poursuivie par une marche improvisée à travers Alger jusqu'au bureau de SOS Disparus. Enfin les mères, conduites par leurs représentantes, ont essayé vainement de s'introduire à la conférence de presse donnée par le président français au Palais des Congrès.

La détermination des mères n'a pas été ébranlée par ces rencontres ratées. Nous publions à la fin de cette lettre d'information des extraits du témoignage émouvant d'une mère de disparu(e) sur la visite du président français, témoignage qui atteste de leur combativité.

COMMISSION D'ENQUETE ALGERO-ALGERIENNE

Les mères ont encore prouvé leur détermination en réagissant à une proposition de commission d'enquête nationale faite par M. Ksentini, président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH), et parue dans la presse courant mars.

Pendant toute l'année 2002, les mères se sont opposées au projet du gouvernement algérien de les indemniser et de clore le dossier. En réponse à leur décision et au travail des associations, les autorités ont proposé une autre solution pour régler le problème : la création d'une commission d'enquête algéro-algérienne. Mais une fois de plus, les associations de familles de disparu(e)s doutent de la sincérité du pouvoir algérien.

En effet, de nombreuses commissions d'enquête ont été créées ces dernières années en Algérie sans qu'aucun résultat tangible ne ressorte de leurs travaux. On peut en outre soupçonner la bonne foi des autorités qui refusent toujours au groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU, l'entrée sur le territoire national.

M. Ksentini a d'ailleurs réaffirmé dans l'article annonçant cette commission d'enquête qu'il n'était pas question qu'elle accueille un seul étranger ! Enfin, le même président de la CNCPPDH, semblant devancer le travail de la

commission qu'il appelait de ses vœux, déclarait dans le même article à propos des disparitions : " Je doute que les militaires aient commis de tels actes.

Ce sont peut-être des actes isolés, mais l'armée héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), ne peut être accusée de tels actes." En apportant les conclusions à ses travaux avant même qu'elle n'ait vu le jour, M. Ksentini rendait caduque toute commission d'enquête et confirmait nos peu d'espoirs en une procédure cadenassée à l'avance.

Les propositions du président de la CNCPPDH ne répondaient en rien à celles que nous lui avons faites dans le mémorandum remis le 5 septembre 2002. Dans ce document nous posions les bases d'un règlement juste de ce douloureux problème.

Pour les familles de disparu(e)s, la solution passe nécessairement par un processus contradictoire de manifestation de la vérité et par l'action sans entrave d'une justice indépendante. Nous ne pourrions reconnaître et participer aux travaux d'une commission d'enquête que si elle est indépendante, publique, et fait preuve de transparence.

La commission devra établir un processus contradictoire, en présence des familles, de leurs avocats, de leurs représentants, des organisations de défense des droits de l'Homme et des représentants de l'ONU. Cette commission devra avoir un accès sans réserve à tous les lieux de détention, secrets ou non ; et tous les moyens nécessaires devront être mis à sa disposition pour enquêter efficacement sur les disparitions et lui permettre d'obtenir des résultats.

Comme le projet du gouvernement ne répondait manifestement pas à ces conditions minimales, nous avons décidé de nous y opposer et d'appeler à un grand rassemblement de protestation pour le 26 mars 2003.

LE RASSEMBLEMENT DU 26 MARS 2003

Pour protester contre cette proposition d'enquête, le CFDA et SOS Disparus ont donc appelé à un rassemblement national des familles de disparu(e)s pour le 26 mars 2003.

Le mois de mars a été consacré à la préparation de ce rassemblement. Nous avons écrit au président Bouteflika et à tous les ministères pour leur rappeler les raisons de notre opposition à la commission d'enquête. Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse.

Nous avons également alerté les ambassades étrangères. Les représentants du Canada, du Chili, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis, etc. nous ont rencontré. Ils ont assuré comprendre nos inquiétudes et se sont dits d'accord avec nos exigences de transparence pour faire apparaître la vérité sur ce dossier.

Nous avons enfin demandé aux partis politiques algériens de prendre position sur ce dossier épineux, de soutenir nos revendications et d'être à nos côtés lors du rassemblement. Nous avons rencontré M. Djaballah d'El-Islah, Saïd Saadi du RCD, Aït Djoudi du FFS, des députés du Hamas et du PT (parti des travailleurs).

Le rassemblement du 26 mars 2003 a réuni environ 450 personnes. Plus de dix régions étaient représentées, Mascara, Mostaganem, Relizane, Oran, Alger, Blida, Médéa, Constantine, Sétif, Jijel et Guelma. Des personnalités telles que Ali Yahia Abdenour, président de la LADDH, Hakim Hadad secrétaire général de l'association RAJ accompagné de l'un des militants de RAJ, Ali Merabet président de Somoud, un représentant du FFS et 3 membres du parti El Islah sont venus nous soutenir.

Lors de ce rassemblement, les familles de disparus ont été violemment prises à partie par la police et les quatre cents personnes présentes ont été brutalement contenues devant le siège de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH). Une reporter photographe indépendante de nationalité hollandaise, Rachel Corner, a été malmenée et ses films confisqués. Face à la détermination des familles, la police n'a pas été en mesure de lui confisquer son appareil photo.



Une Algérie de façade

Nous publions ici un extrait du compte-rendu que Madame Boucherf, vice-présidente de SOS Disparus, a écrit pour relater la visite du président français en Algérie.

“ Nous, familles de disparus, avons décidé que lundi 3, irions toutes devant l’APN [Assemblée populaire nationale], pour assister à l’arrivée du président Jacques Chirac que tous les Algériens souhaitent voir, surtout les jeunes qui réclamaient des visas pour fuir ce beau pays qu’est l’Algérie. Mais malheureusement, on nous oblige à le haïr, par l’injustice, la hogra [le mépris des dirigeants] et surtout la corruption.

Le dimanche 2 mars, on avait su le jour même que le président français arriverait et irait jusqu’à Bab El Oued. Ce matin tous les transports étaient bloqués. A Kouba, la mairie est fermée, plus de douze cars sont stationnés, les responsables ont obligés tous les travailleurs, avec plusieurs jeunes, d’aller accueillir le président. A la daïra d’Hussein Dey, ils ont menacé tous les travailleurs d’y aller sinon ils seront licenciés. Toutes les faces de la ville où M. le président Jacques passera étaient peintes. Les trottoirs en rouge et blanc ; des arbres, des plantes ont été plantés ; les jeunes, les vieux, tout le monde travaille jour et nuit ; les lumières partout. Oh mon dieu que l’Algérie est resplendissante, en une fraction de seconde tout est beau. Mais seulement là où M. le président passera bien sûr.

A notre bureau de SOS Disparus, Nasseront notre combattante, et nous mères courageuses avons décidé d’aller assister à ce beau spectacle.(...)

Nous regardions ce beau spectacle avec nos yeux, nos cœurs se déchiraient de douleur, moi personnellement je tremblais, en pensant : pourquoi nos enfants ne sont-ils pas parmi ces jeunes ? Eux aussi ont des droits dans ce pays. Quelques mères pleuraient. Une heure plus tard les policiers nous ont repérés. L’un d’eux ordonna à une mère de se retirer de la foule parce qu’il voulait lui parler. Je la suivis et lui demandais ce qu’il voulait. Il me répondit en me disant :

- “ le patron vous a vus et reconnus et nous ordonne de vous chasser, sinon nous vous emmènerons toutes au commissariat de Cavaignac. ”

Toutes les mamans se retournèrent, les gens qui étaient à côté n’avaient rien compris et se demandaient pourquoi choisir ces femmes ? Je leur répondais que nous étions des Algériennes à 100 %, nous avons le droit d’assister comme tous ces gens qui sont par milliers, que nous ne bougerions pas et que c’était eux qui nous obligeaient à haïr notre pays. Nous retournâmes à notre place. D’un seul coup, plusieurs policiers sont venus en nous obligeant à les suivre au commissariat.

(...)

Le mercredi 5 mars, jour sacré de toutes les familles de disparus, venues de tous les coins des wilayas, de 9h du matin jusqu’à 12h, foulards et photos entre les mains, les slogans de toutes sortes, nous sommes et nous resterons debout jusqu’à ce que nos enfants nous reviendront, “ inch’allah ”, avec l’aide de Dieu le tout puissant, en lui demandant de nous donner beaucoup de courage et de patience, ni le froid de l’hiver, ni l’été et sa chaleur, ne peuvent nous arrêter. Nos slogans résonnent de tous les côtés, face au public, nos voix sont entendues ”.